Procedure file

Informations de base NLE - Procédures non législatives Décision Accord sur la création d'un espace aérien commun UE/Géorgie: adhésion à l'UE de la Croatie. Protocole Voir aussi 2010/0186(NLE) Sujet 3.20.15.02 Coopération et accords de transport aérien Zone géographique Géorgie

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	TRAN Transports et tourisme		18/11/2014
		S&D ASSIS Francisco	
		Rapporteur(e) fictif/fictive	•
		DELI Andor	
		ZĪLE Roberts	
		RADOŠ Jozo	
		ŠKRLEC Davor	
		PAKSAS Rolanda	a <u>s</u>
Conseil de l'Union européeni	ne		
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Mobilité et transports	KALLAS Siim	

Evénements clés			
13/05/2014	Document préparatoire	COM(2014)0256	Résumé
05/09/2014	Publication de la proposition législative	12227/2014	Résumé
09/02/2015	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
07/04/2016	Vote en commission		

11/04/2016	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A8-0128/2016	Résumé
28/04/2016	Résultat du vote au parlement	<u> </u>	
28/04/2016	Décision du Parlement	<u>T8-0138/2016</u>	Résumé
26/06/2020	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
03/07/2020	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de procédure	2014/0134(NLE)
Type de procédure	NLE - Procédures non législatives
Sous-type de procédure	Approbation du Parlement
Instrument législatif	Décision
	Voir aussi <u>2010/0186(NLE)</u>
Base juridique	Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 100-p2; Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 218-p6a
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	TRAN/8/00450

Portail de documentation				
Document préparatoire	COM(2014)0256	13/05/2014	EC	Résumé
Document de base législatif	12227/2014	05/09/2014	CSL	Résumé
Document annexé à la procédure	12226/2014	05/09/2014	CSL	
Projet de rapport de la commission	PE576.985	17/02/2016	EP	
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A8-0128/2016	11/04/2016	EP	Résumé
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique	T8-0138/2016	28/04/2016	EP	Résumé

Informations complémentaires Commission européenne <u>EUR-Lex</u>

Acte final

<u>Décision 2020/949</u> <u>JO L 212 03.07.2020, p. 0005</u>

Accord sur la création d'un espace aérien commun UE/Géorgie: adhésion à l'UE de la Croatie. Protocole

OBJECTIF: conclure un protocole modifiant l'accord sur la création d'un espace aérien commun entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la Géorgie, d'autre part, pour tenir compte de l'adhésion à l'Union européenne de la Croatie.

ACTE PROPOSÉ : Décision du Conseil.

RÔLE DU PARLEMENT EUROPÉEN : le Conseil ne peut adopter l'acte que si le Parlement européen a approuvé celui-ci.

CONTEXTE : l?accord sur la création d'un espace aérien commun entre l'Union européenne, ses États membres et la Géorgie a été négocié sur la base de la décision du Conseil et a été signé le 2 décembre 2010.

La Croatie a adhéré à l?Union européenne le 1^{er} juillet 2013. Ce faisant, cet État membre s'est engagé à adhérer aux accords conclus ou signés par les États membres et l?Union avec un ou plusieurs pays tiers ou une organisation internationale.

Le protocole devrait donc maintenant être approuvé conformément au traité sur le fonctionnement de l?Union européenne.

CONTENU : avec la présente proposition, il est prévu d?appeler le Conseil à approuver au nom de l?Union européenne, un protocole modifiant l?accord sur la création d'un espace aérien commun entre l'Union européenne et ses États membres, d?une part, et la Géorgie, d?autre part, pour tenir compte de l?adhésion à l?Union de la Croatie.

Principales dispositions : le protocole prévoit la modification nécessaire de l?accord sur la création d'un espace aérien commun entre l'Union européenne, ses États membres et la Géorgie pour tenir compte de l?adhésion à l?UE de la Croatie le 1^{er} juillet 2013. Cet accord constitue le premier accord global en matière de transport aérien signé avec un partenaire de premier plan dans ce domaine dans la région du Caucase et une composante de la politique extérieure de l'aviation de l'Union.

Accord sur la création d'un espace aérien commun UE/Géorgie: adhésion à l'UE de la Croatie. Protocole

OBJECTIF: conclure un protocole modifiant laccord sur la création d'un espace aérien commun entre l'Union européenne et ses États membres, dune part, et la Géorgie, dautre part, pour tenir compte de ladhésion à lUnion européenne de la Croatie.

ACTE PROPOSÉ : Décision du Conseil.

RÔLE DU PARLEMENT EUROPÉEN : le Conseil ne peut adopter l'acte que si le Parlement européen a approuvé celui-ci.

CONTEXTE : conformément à une décision du Conseil, le protocole modifiant l'accord sur la création d'un espace aérien commun entre l'UE et ses États membres, d'une part, et la Géorgie, d'autre part, pour tenir compte de l'adhésion à l'UE de la Croatie a été signé, sous réserve de sa conclusion.

Il y a lieu maintenant d'approuver le protocole au nom de lUnion européenne.

CONTENU : avec la présente proposition de décision, le Conseil est appelé à conclure le projet de protocole modifiant l'accord sur la création d'un espace aérien commun entre l'UE et ses États membres, d'une part, et la Géorgie, d'autre part, pour tenir compte de l'adhésion à l'Union de la Croatie.

Pour connaître les principales dispositions et la portée du protocole, se reporter au résumé de la proposition législative initiale de la Commission daté du 13/05/2014.

Accord sur la création d'un espace aérien commun UE/Géorgie: adhésion à l'UE de la Croatie. Protocole

La commission des transports et du tourisme a adopté le rapport de Francisco ASSIS (S&D, PT) sur le projet de décision du Conseil relatif à la conclusion, au nom de l'Union européenne et de ses États membres, d'un protocole modifiant l'accord sur la création d'un espace aérien commun entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la Géorgie, d'autre part, pour tenir compte de l'adhésion à l'Union européenne de la République de Croatie.

La commission parlementaire a recommandé que le Parlement européen donne son approbation à la conclusion du protocole.

Dans la justification succincte qui accompagne le rapport, il est rappelé que laccord sur la création d'un espace aérien commun entre l'Union européenne, ses États membres et la Géorgie a été négocié sur la base de la décision du Conseil adoptée en juin 2009 et autorisant louverture des négociations. Il a été signé le 2 décembre 2010. Laccord avec la Géorgie a été le premier accord global en matière de transport aérien signé avec un partenaire de premier plan dans ce domaine dans la région du Caucase. Cet accord est une composante de la politique extérieure de l'aviation de l'Union établie par la Commission.

Conformément à lacte dadhésion de la République de Croatie, la Croatie adhérera aux accords conclus ou signés, avant son adhésion, par lUnion européenne et ses États membres avec un ou plusieurs pays tiers au moyen dun protocole à ces accords. Le protocole tenant compte de l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne a été négocié entre la Commission et les autorités géorgiennes.

L'objet du protocole est de permettre à la Croatie de devenir partie à laccord sur la création d'un espace aérien commun entre l'Union européenne, ses États membres et la Géorgie et de définir les adaptations linguistiques à apporter à l'accord du fait de l'adhésion de la Croatie. Le protocole n'apporte aucune modification substantielle à laccord sur la création d'un espace aérien commun. Ce protocole a été signé le 26 novembre 2014.

Accord sur la création d'un espace aérien commun UE/Géorgie: adhésion à l'UE de la Croatie. Protocole

relatif à la conclusion, au nom de l'Union européenne et de ses États membres, d'un protocole modifiant l'accord sur la création d'un espace aérien commun entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la Géorgie, d'autre part, pour tenir compte de l'adhésion à l'Union européenne de la République de Croatie.

Suivant la recommandation de sa commission des transports et du tourisme, le Parlement a donné son approbation à la conclusion du protocole.

L'objet du protocole est de permettre à la Croatie de devenir partie à laccord sur la création d'un espace aérien commun entre l'Union européenne, ses États membres et la Géorgie et de définir les adaptations linguistiques à apporter à l'accord du fait de l'adhésion de la Croatie. Le protocole n'apporte aucune modification substantielle à laccord sur la création d'un espace aérien commun. Ce protocole a été signé le 26 novembre 2014.